

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°39/2024

Objet :

**Demande de
subvention FARDA
dans le cadre de
l'aide à la voirie
communale
« réfection des
chemins ruraux »**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

21/06/24



L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 05 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Angélique BARBIER, Muriel POLLART, Laurent DHE, Véronique HERMANT, Clément BACRO (arrivé à 20H18), Bruno VIENNE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Absent : Daisy LAINE.

Procuration : NEANT

Secrétaire : Laurent DHE

La séance ouverte Madame BARBIER rappelle au Conseil Municipal qu'il a été souhaité de réaliser la réfection de chemins ruraux.

Les travaux sont estimés à 140 000,00€ HT.

Madame BARBIER propose d'assurer le financement de ces travaux par les fonds propres et l'aide financière sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de la subvention au titre du FARDA « Aide à la voirie communale »

DEPENSES	Montant (€)	RESSOURCES	Montant (€)	Taux
Réfection des chemins ruraux de Gommecourt et d'Hébuterne	140 000,00	Subventions attendues FARDA Aide à la voirie communale Fonds de concours CCSA Fonds propre	 15 000,00 10 000,00 115 000,00	 10,71% 7,14% 82,15%
TOTAL	140 000,00	TOTAL	140 000,00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une subvention au titre du FARDA « aide à la voirie communale ».
- D'assurer le financement de cette opération par les fonds propres et l'aide financière sollicitée.
- De charger Madame BARBIER d'effectuer les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

